



FICHE 10

Prévention du parasitisme



Parc naturel
PLAINES
DE L'ESCAUT



Parc naturel
DU PAYS
DES COLLINES

1. INTRODUCTION

Le **pâturage** présente de nombreux **avantages** pour les ruminants, grands ou petits : herbe fraîche, effet positif sur la santé de l'animal... Mais le pâturage a aussi un inconvénient : les animaux qui pâturent sont exposés aux parasites. Les **infestations de vers** constituent l'un des problèmes de santé animale les plus importants dans l'élevage herbager.

Les **jeunes bovins** sont sensibles à une **forte pression parasitaire** dès la première saison de pâturage. Il en résulte souvent des problèmes de santé. Par contre, une faible pression d'infection peut garantir le développement de l'immunité des bovins.

La **résistance** des vers apparaît en utilisant toujours les mêmes produits de traitement, ou en traitant au mauvais moment, ou encore en utilisant de mauvaises quantités.

Conséquences :

- L'animal présente les symptômes suivants : toux, diarrhée...
- La croissance ralentit, parfois il perd du poids. Dans des cas exceptionnels mortels.
- Une baisse de production laitière peut être remarquée chez les primipares (rare en multipares)



Les principaux vers gastro-intestinaux nuisibles sur notre territoire

- Verminose gastro intestinale : les trichostrongles (*Ostertagia*)
- Bronchite vermineuse : *Dictyocaulus viviparus*
- Douve du foie : *Fasciola hepatica*
- Douve du rumen : *Paramphistomum*

2. PRÉVENTIONS

- **Long terme** : génétique appropriée (pas de reproduction avec des animaux à problèmes).
- **Moyen terme** : optimisation de la gestion des pâturages au cours de la première et de la deuxième année de vie (renforcement de l'immunité des jeunes bovins).
- **Court terme (curatif!)** : si nécessaire, soutien supplémentaire avec vermifuge ciblé.

2.1 > Gestion des pâturages jeunes bovins pour développer l'immunité

OBJECTIF : 200 jours de stage au pâturage avant le 1^{er} vêlage.

2.1.1 > 1^{re} année de vie (été)

- Les veaux pâturent pendant 4 mois au cours de la première année de vie (mai – septembre). Soit des pâturages « non infectés par les vers » (prairies de fauche, prairie non pâturée) avec 1 ou quelques animaux plus âgés. Soit brièvement sur une prairie « infectée », puis sur leur propre prairie.
- Complémentation en alimentation nécessaire.

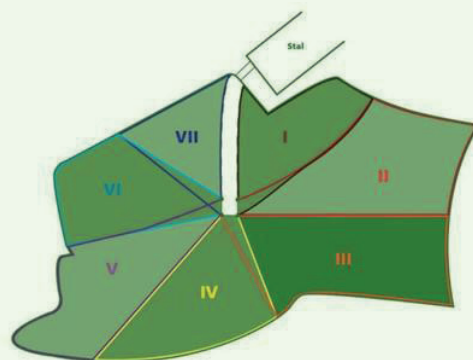




Les jeunes bovins qui ont été en contact avec des parasites pendant 2 saisons ont une résistance significativement plus élevée et auront moins de problèmes d'infections gastro-intestinales par rapport aux jeunes bovins qui n'ont pâturé qu'au cours de la deuxième année de vie.

2.1.2 > 2^e année de vie (été) : Pâturage pizza

- Équiper le parcellaire avec une **place centrale sèche**, un abri et un abreuvoir.
- À partir de là, diviser le parcellaire en **7 parts de « pizza »** (voir figure). Chaque parcelle découpée est laissée au repos pendant 6 semaines.
- Visiter les minimum une fois par semaine pour observer et offrir une nouvelle "part de pizza".
- Coordonner l'offre et la demande hebdomadaires d'herbe (nombre d'animaux x consommation de Matière Sèche (MS)).
- Ce système de pâturage réduit la pression parasitaire de **75%** par rapport au pâturage continu classique.
- En été, une alimentation complémentaire peut également être donnée.
- Assurer un bon apport en minéraux (buissons fourragers, via l'eau, seau à lécher, bolus, etc.).



2.1.3 > 2^e année de vie (automne) : Meneur/suiveur

- Les jeunes bovins au cours de leur deuxième année de vie ont déjà développé une certaine résistance, selon le protocole ci-dessus.
- Le groupe de génisses pleines (suiveur) pâture immédiatement derrière les vaches (meneur).

2.2 > Ressources naturelles

2.2.1 > Herbes antiparasitaires

Les plantes suivantes aident les bovins à se défendre contre les parasites : **sainfoin, lotier, ail des ours, noisetier, châtaignier, plantain lancéolé, chicorée**, etc. Des recherches ont montré que ces plantes ont un effet vermifuge grâce aux tanins qu'elles contiennent. Le tanin forme une couche de mucus à l'intérieur de la paroi intestinale qui rend difficile la fixation des vers.

2.2.2 > Pâturage régénératif

Les parasites vivent près du sol (jusqu'à 5 cm au-dessus du sol). Entrer dans la prairie à une hauteur d'herbe plus élevée, comme c'est le cas en pâturage régénératif, permet de résoudre le problème. Il faudra déplacer le fil min. 1x/jour. En système « pizza » (voir figure ci-dessus) on peut utiliser des barrières à ouverture automatique.



Quant à la grande douve et au paramphistome, les principales recommandations consistent à **empêcher** les animaux de pâture à proximité des cours ou **plans d'eau**, dans les zones humides des prairies, et à maintenir les alentours des abreuvoirs secs. Il est conseillé de **faucher** et ensiler au moins pendant 4 semaines les surfaces infestées, ainsi que de ne pas laisser les animaux plus de 2 mois et demi sur une parcelle afin d'éviter les ré-infestations.

Source : Gestion du parasitisme chez les génisses au pâturage, CRA-W (Dossier_Gestionduparasitisme_20191.pdf)



3. DIAGNOSTIC

L'éleveur dispose de moyens de diagnostic pour suivre la pression parasitaire et pour **éviter le traitement systématique**. Il s'ensuit une **réduction du coût des traitements** antiparasitaires (jusqu'à 15% des frais vétérinaires) mais aussi une bonne immunité face aux strongles digestifs.

- analyse des matières fécales par **coproscopie**. Prix **10-13 €** par analyse.
- dosage du pepsinogène sanguin sur les génisses de moins de deux ans. La **prise de sang** doit être faite au plus tard dix jours après la rentrée à l'étable en fin de saison de pâturage. Passé ce délai, les résultats ne sont plus interprétables.

> **Evaluer l'immunité acquise envers le strongle digestif *Ostertagia ostertagi*.**



De nombreux vermifuges sont nocifs pour la vie du sol (les bousiers notamment y sont très sensibles). Gérez-les consciemment pendant la saison de pâturage.

CONTACTS

PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

Audrey POLARD • apolard@pnpe.be • +32 (0)488 981 156

PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES

Hervé LUST • h.lust@pnpc.be • +32 (0)68 54 46 02

OBS'HERBE

Pieter Van Rumst • pieter@obsHerbe.com • +32 (0)478 77 97 05

FUGEA

Anouchka Hoffmann • ah@fugea.be • +32 (0)499 71 44 44



La réalisation de cette fiche a été financée par le GAL des Plaines de l'Escaut dans le cadre de la fiche agriculture résiliente avec la collaboration du PNPC et de la FUGEA et l'expertise technique d'Obs'Herbe



PRÉVENTION DU PARASITISME | 3/3

